



### UNE FORMATION PRÉQUALIFIANTE POUR UN MÉTIER DANS LE SERVICE AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL

#### OBJECTIFS

- Permettre le développement personnel et professionnel du jeune.
- Construire des expériences professionnelles.
- Développer chez le jeune des aptitudes professionnelles pour une insertion professionnelle dans le secteur Services aux Personnes et Vente en Espace Rural.



### FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette formation s'organise sur un rythme d'alternance de 24 semaines de cours théoriques à la MFR, et 56 semaines de stage en entreprise sur les deux années de formation. Le rythme de la formation est de 3 semaines de stage pour une semaine d'école.

La certification du diplôme sera validée par le contrôle continu en cours de formation, et une épreuve terminale à l'oral.



### LE CONTENU DE LA FORMATION

#### CAPACITÉS GÉNÉRALES

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- Mettre en œuvre des démarches contribuant à sa construction personnelle
- Interagir avec son environnement social

#### CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

- Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement
- Réaliser des interventions d'aide à la personne
- Réaliser des activités de vente
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Le CAPa SAPVER est un diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau V

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune est issu :

- d'une classe de 3<sup>e</sup> de collège
- d'une classe de 3<sup>e</sup> par alternance

Après entretien individuel avec la Direction et les responsables de formation

Les familles peuvent solliciter les bourses scolaires et la subvention de transport

**RÉUSSIR autrement**  
mfr-vaclusealpes.com

### DÉBOUCHÉS

Les titulaires du CAP agricole SAPVER peuvent poursuivre leur parcours de formation en s'orientant vers une qualification relevant des affaires sociales et de la santé. Pour certaines entrées en formation et certains concours, le titulaire du CAP agricole SAPVER est dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité. Des passerelles de poursuite d'études sont possibles entre le CAP Petite Enfance, la seconde et/ou la première Services Aux Personnes et Aux Territoires, ainsi que des mentions complémentaires et des certificats de qualification professionnelle.